



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250717

Domaine : 8.1.8

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 17 – Modification carte scolaire - Sectorisation

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au Maire chargé de l'Education,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29 et L 2122.21,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L 212-7,

VU la délibération N° 2017/008 du Conseil municipal du 2 février 2017 relative à la sectorisation de la carte scolaire,

VU la délibération N° 20250204 du Conseil municipal du 3 avril 2025 relative à la dénomination d'une nouvelle voie et d'une place,

095-219502184-20251211-20250717-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 11 décembre 2025

VU l'arrêté N° 2025/165 du 10 avril 2025 relatif à la dénomination d'une nouvelle voie « allée des Justes »,

VU l'arrêté N° 2025/166 du 11 avril 2025 relatif à la dénomination d'une nouvelle place « place des Lumières »,

VU l'avis de l'Inspection d'académie,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la carte scolaire en lien avec les nouvelles constructions et de rattacher les nouvelles voies aux secteurs existants,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de rattacher les voiries suivantes au secteur Simone Veil :

- Allée des Justes (N° 1 à N° 12)
- Place des Lumières (N°1 à N°9)

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20251211-20250717-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025